

Procès-verbal no II
de la 32^e séance du Conseil fédéral
(15 septembre 1975)

Echanges de vues

Serpent monétaire

A quelques jours de la réunion de Bruxelles où le chef du Département des finances entamera des discussions avec les ministres européens sur l'association de la Suisse au serpent monétaire, la principale inconnue qui plane est l'attitude de la France; mais pour l'heure, il s'agit de fixer la composition et le mandat de la délégation. Une proposition du Département des finances du 12 septembre fait le point de la situation en examinant plus particulièrement les aspects techniques du mécanisme européen de flottement concertés, les problèmes posés par une association du franc suisse à ce mécanisme et les réactions suscitées en Suisse par cette éventualité. M. Chevallaz passe en revue les divers avantages de l'association éventuelle, plus limités toutefois qu'un rétablissement du système mondial de change stable. Il explique ensuite les avis de la Banque nationale, des associations professionnelles généralement acquises à l'idée de l'association, à l'exception de l'Union suisse des arts et métiers qui redoute que l'autonomie de notre politique conjoncturelle en soit restreinte. Le chef du Département des finances énumère ensuite les risques d'une association, stabilisation du franc à un niveau trop élevé et les incidences sur notre politique conjoncturelle. M. Brugger procède ensuite à l'examen des aspects communautaires (cf. rapport de la délégation des finances et de l'autonomie du 12.9.75). Après avoir apprécié les différents avis des milieux compétents qui dénotent un certain clivage, le chef du Département de l'économie publique pense que la décision est délicate eu égard notamment à l'incertitude quant aux effets vraisemblables du serpent sur le développement et sur la conjoncture de notre économie, le risque de devoir sacrifier une certaine autonomie eu égard aux interventions auxquelles la Banque nationale devra procéder dans un mécanisme donné, le risque de devoir réévaluer le franc suisse et la spéculation que cette situation pourrait favoriser. Le chef du Département de l'économie publique conclut en disant que le Conseil fédéral sera mieux à même de se prononcer quand les réactions des pays participants seront clairement définies. M. Furgler est préoccupé surtout par les tendances et les intérêts divergents de l'économie et le clivage qui se dessine dans les milieux de l'exportation, plutôt favorables, les Banques et les assurances qui le sont moins en raison des affaires de devises et de la spéculation largement pratiquée, notamment par les grandes banques, ainsi que les milieux de l'importation, qui sont plutôt négatifs. Il en vient ensuite à se demander si une politique commune est réalisable avec des pays à inflation élevée.



qui cherchent à rétablir un équilibre par des moyens très différents. Il aimerait avoir l'assurance qu'il sera possible de faire valoir tous nos arguments, cours d'entrée, maintien d'une autonomie de décision, etc. M. Gnägi, pour sa part, est d'avis qu'en attendant le retour à un système normal, l'entrée dans le serpent peut offrir une possibilité de développer un climat de stabilité quand bien même rien dans la réalité ne permet d'assurer que l'association parviendra à corriger des déséquilibres fondamentaux. M. Ritschard estime qu'en ayant annoncé son intérêt à une association, il devient difficile, alors que l'affaire a acquis un caractère essentiellement politique, d'imaginer que la Suisse pourrait renoncer à cette association. Cela relègue au second plan l'estimation et la considération d'intérêts essentiels de notre économie. M. Hürlimann admet que les arguments sont difficiles à apprécier, d'autant plus que la situation économique et la politique monétaire tendent à se confondre toujours davantage. Tant qu'on ne connaîtra pas la réaction des pays participants, il sera difficile de se faire une opinion.

M. Chevallaz s'étonne quelque peu de ces réactions retenues. Il insiste sur le fait qu'un besoin de stabilisation et de sécurisation des cours des changes est manifeste et que le serpent est un moyen limité d'atteindre des objectifs limités pour un groupe limité de monnaie. Il admet que la conjoncture des changes telle qu'elle se présente aujourd'hui n'est pas favorable à une entrée de la Suisse. Si les partenaires souhaitent l'adhésion de la Suisse, nous ne devons pas hâter notre décision tout en cherchant à maintenir la porte ouverte. La lutte contre l'inflation est prioritaire. Le chef du Département des finances répète qu'il s'efforcera de rechercher une approbation de principe des ministres des finances des pays du serpent pour une association du franc fondée sur des accords bilatéraux entre banques centrales. Il veillera à réserver la décision définitive du conseil, s'abstiendra d'envisager des obligations allant au-delà des modalités techniques du serpent, instrument monétaire. Enfin, il s'efforcera d'obtenir des garanties satisfaisantes en ce qui concerne l'ajustabilité des cours centraux. Le Conseil en prend acte.

Communications

M. Ritschard rapporte que la rencontre avec les représentants des mouvements opposés à la construction de l'usine de Kaiseraugst s'est déroulée de manière relativement satisfaisante. En revanche, comme il a fallu enregistrer des retards successifs à Leibstadt pour des raisons d'examen relatif à la sécurité, il en résultera également pour la construction de Kaiseraugst qui ne pourrait dès lors démarrer qu'en 1977. L'éventualité d'une priorité donnée au projet de Graben et l'adoption du système choisi en l'espèce pour Kaiseraugst également sont examinées par l'entreprise de Motor Columbus. Le chef du département se dit préoccupé davantage par les conséquences de ces retards sur l'approvisionnement du pays en énergie. Il est vraisemblable que l'on devra enregistrer des

passages difficiles. Il informe enfin le Conseil que le chef de la Division pour la sécurité des installations nucléaires, M. Courvoisier, a donné, puis retiré sa démission en sa qualité de président de la commission pour l'usine de Kaiseraugst. Les négociations sur un éventuel changement de système sont en cours. Le Conseil sera informé sans délai.

Dans la discussion qui suit, M. Furgler et M. Gnägi expriment leur surprise, d'autant plus que le Conseil fédéral a déclaré à maintes reprises devant le Parlement qu'il mettrait tout son soin à procéder aux examens de contrôle. Dès lors, on ne pourra empêcher de sévères critiques à l'endroit du Conseil, auquel on reprochera de céder à la pression des comités d'action, comme aussi d'avoir donné de fausses assurances au sujet de la sécurité. M. Ritschard déclare avoir été informé très récemment de ces éventuelles modifications. En soi, la prolongation des délais est négative dans la mesure seulement où l'approvisionnement en énergie est mis en cause. L'affaire est très confidentielle.

M. Hürlimann

- annonce le dépôt d'un projet relatif à la deuxième série de programme sur la recherche. Les secrétaires généraux seront invités à donner leur avis. Pour l'instant, le chef du Département de l'intérieur n'a pas l'intention d'informer les cantons ni les organisations faïtières de l'économie pour ne pas éveiller de faux espoirs. Le Conseil partage cet avis.
- se dit préoccupé par le fait que la non-péréquation des emplois au sein de l'administration a des conséquences désagréables en plus du fait qu'elle est contraire aux tendances marquées par le deuxième programme d'investissement. M. Chevallaz est d'avis que les quelques cas particuliers devraient pouvoir être résolus; à défaut, le Parlement sera sollicité. Il convient toutefois de prendre conscience qu'on en est à la limite entre la relance normale et la relance purement inflationniste.

M. Chevallaz signale une divergence entre le Département politique et son département relative à la requête d'établissement d'une banque japonaise en Suisse, les droits réciproques n'étant pas garantis au Japon. L'intérêt économique évident du côté Suisse exige que la commission des banques examine l'interprétation des dispositions en vigueur. Si elle ne devait pas conclure à une acceptation, le Département des finances proposerait de compléter l'article 5 de l'ordonnance sur les banques. M. Chevallaz reparlera de l'affaire après la réunion de la commission le 30 septembre prochain.

M. Huber reprend le problème de la promotion d'un suppléant au Service central de rédaction et de traduction, section italienne. Le fonctionnaire que la Chancellerie proposerait à la commission remplit les conditions quant à la qualification; toutefois, ses idées politiques extrémistes, semblables à celles de son chef, font que la direction de ce service serait nettement gauchiste. Mais dans la mesure où ce service ne traite aucune affaire secrète et n'a pas accès à des documents confidentiels, on peut prendre le risque et proposer la promotion à la Commission d'estimation des fonctions supérieures.

Le Conseil est d'avis que le problème se pose dès le moment où l'activité de ces deux collaborateurs pourrait être dangereuse. Il convient donc d'être vigilant en partant du fait que la Police fédérale ne peut pas tout contrôler. Les difficultés d'engagement du personnel, dues aussi bien à la décision du Parlement qu'au recrutement quasi impossible d'intellectuels tessinois, le manque de motifs véritables pour écarter ce collaborateur militent donc en faveur d'une proposition, à condition toutefois que tout soit mis en oeuvre pour éviter des ennuis sur le plan politique.

2.10.1975 Sa/cy

CHANCELLERIE FEDERALE

Distribution:

MM. les conseillers fédéraux	(7)
le chancelier de la Confédération	(1)
les vice-chanceliers	(2)